



Ville d'Osny

Procès-verbal du Maire

Jean-Michel LEVESQUE



CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du vendredi 23 mars 2012
à 20 heures 30**

Chapelle du Château de Grouchy

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 MARS 2012**

SOMMAIRE

COMMISSION DES FINANCES :

2012.21 FINANCES : DECISION MODIFICATIVE N° 1.

2012.22 FINANCES : DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES ET DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES.

2012.23 FINANCES : PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DU CMPP D'EAUBONNE ET DE L'HOPITAL DE JOUR D'ERMONT.

2012.24 FINANCES : DEMANDE DU SOLDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC AU TITRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE.

2012.25 FINANCES : SUBVENTIONS 2012 A VERSER AUX ASSOCIATIONS.

2012.26 FINANCES : CREANCES IRRECOUVRABLES - ADMISSION EN NON VALEURS.

2012.27 FINANCES : CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA VILLE D'OSNY 2010-2013 - AVENANT DE SORTIE - REMPLACEMENT PAR LE DISPOSITIF DES AIDES DEPARTEMENTALES A L'INVESTISSEMENT DES COMMUNES.

2012.28 RESSOURCES HUMAINES : CREATIONS ET SUPPRESSIONS D'EMPLOIS.

2012.29 RESSOURCES HUMAINES : CREATION ET REMUNERATION D'UN AGENT NON-TITULAIRE - PERMANENCE ENTR'AIDE EMPLOI.

2012.30 RESSOURCES HUMAINES : DETERMINATION DES RATIOS D'AVANCEMENTS DE GRADE.

2012.31 RESSOURCES HUMAINES : MEDECINE PROFESSIONNELLE - SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE.

2012.32 BATIMENT : TRAVAUX D'EQUIPEMENTS DES BATIMENTS/ISOLATION/MISES AUX NORMES/ACCESSIBILITE ET MODES DE CHAUFFAGE (2^{IEME} PHASE) - CONTRAT DE TERRITOIRE 2010-2014 - DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRES DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE.

2012.46 FONCIER : PARCELLES COMMUNALES AP N° 745 ET N° 746 RUE DE CERGY : DELIBERATION DU 7 OCTOBRE 2010 - RETRAIT.

2012.47 LOGEMENT : CONVENTION DE RESERVATION DE 4 LOGEMENTS – PROGRAMME DE 43 LOGEMENTS SOCIAUX : 2 RUE WILLIAM THORNLEY - S.A. D'HLM IMMOBILIERE DU MOULIN VERT / COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE CERGY-PONTOISE / VILLE D'OSNY.

COMMISSION DU DEVELOPPEMENT DURABLE, CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL :

2012.48 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL : DEMANDE D'AUTORISATION DE COUPE ET D'ABATTAGE D'ARBRES AU PARC DES NOIRS MARAIS.

2012.49 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL : ORGANISATION DU CONCOURS « BALCONS ET JARDINS FLEURIS 2012 ».

2012.50 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL : DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION DU CONTRAT DE RIVIERE DE LA VIOSNE.

2012.51 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE.

2012.52 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL : AVENANT N° 1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR LA CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE.

2012.53 DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL : LANCEMENT DE LA PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE RELATIVE AUX TRAVAUX DE CONSTRUCTION DE LA MAISON DE L'ENFANCE.

COMMISSION DE LA JEUNESSE :

2012.54 JEUNESSE : MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA COMMUNE D'OSNY – MODIFICATION DU MONTANT DE L'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE.

2012.55 JEUNESSE : TARIFICATIONS DES ANIMATIONS.

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELEBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Conseil Municipal du vendredi 23 mars 2012.

Le vingt trois mars deux mille douze à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal d'Osny, convoqué légalement le seize mars deux mille douze s'est réuni en séance publique, sous la présidence de M. Jean-Michel LEVESQUE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. Jean-Michel LEVESQUE, M. Jean-Claude PINQUET, Mme Nicole SIEPI, Mme Marie-Cécile JOACHIM, Mme Jacqueline SEGUIN, Mme Murielle DUFLOS, Mme Chantal DARDELET, M. Gwénolé JOSSE, M. Laurent ACHITE-HENNI, M. Christian GOURMELEN, Adjoints, M. Jean BISEAU, M. Jean LABBE, M. Maurice CZARNECKI, M. Bernard VERMANDEL, M. Maurice DESCAMPS, Mme Maryse GINGUENÉ, Mme Anne-Marie BESNOUIN, Mme Laurence TEREFEKO, Mme Barbara DUMAS, M. David AIME, Mme Audrey TAMBORINI, M. Marcel LALLIOT, M. Jean-Yves CAILLAUD, Mme Anne MOLLARD MINANGOY, Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE, M. Mouhamadou Mustapha SECK, M. Pascal-Eric LALMY, M. Jean PICHON, Conseillers Municipaux.

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Chaouki BOUBERKA	à	Mme Nicole SIEPI
Mme Jeannine VATIN	à	M. Jean-Michel LEVESQUE
Mme Maryvonne CARPENTIER	à	M. Jean-Claude PINQUET
Mme Anne-Claire DEFOSSEZ	à	Mme Anne MOLLARD MINANGOY
M. Jean-Marc SEGURA	à	Mme Marie-Thérèse GROSMAITRE

SECRETAIRE DE SÉANCE :

M. Maurice CZARNECKI

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de 33.



**FINANCES
DECISION MODIFICATIVE N°1**

Rapporteur : M. AIME

VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « une ambition pour Osny » et 1 abstention du groupe de l'opposition « Osny notre ville »



**FINANCES
DECISION EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS
DIRECTES ET DE TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES
MENAGERES**

Rapporteur : M. AIME

M. LALMY se dit opposé à ces taux trop élevés notamment celui de la taxe d'habitation car la hausse votée en 2009 était injustifiée.

Il déclare donc qu'il votera contre et espère qu'à l'approche des élections municipales, il y aura une baisse.

M. le Maire répond que les finances locales sont plus réalistes que les échéances politiques. Il cède ensuite la parole à Mme MOLLARD.

Mme MOLLARD : Nous prenons acte que vous n'augmentez pas les taux de contributions directes et de Taxe d'Enlèvement des Ordures ménagères par rapport à l'an dernier.

Le produit des impôts locaux sera supérieur à celui que vous avez inscrit au Budget Primitif : plus **67.378 €** pour les contributions directes et plus **31.015 €** pour les TEOM. C'est une bonne nouvelle pour les finances de la ville.

Nous regrettons en revanche que vous laissiez une nouvelle fois passer l'occasion d'opter pour une fiscalité qui pèserait moins lourd sur les familles modestes, en rendant votre politique d'abattements plus redistributive.

C'est pourquoi nous vous repropsons un amendement que vous connaissez bien. Peut-être finirez-vous par y être sensible.

ABATTEMENTS SUR LA TAXE D'HABITATION

Les produits de la fiscalité directe sont une composante dynamique et indispensable des recettes de la ville d'Osny pour mettre en œuvre les services dont notre population a besoin, en particulier à l'heure où l'Etat se désengage tant sur le plan des dotations aux collectivités territoriales que sur les domaines qui relèvent de sa compétence directe : sécurité, justice, services publics en général.

Mais il est essentiel que la fiscalité locale soit la plus juste et la plus progressive possible.

FINANCES
DEMANDE DU SOLDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA DRAC
AU TITRE DE LA CONSTRUCTION DE LA MEDIATHEQUE

Rapporteur : M. AIME

Mme GROSMAITRE s'étonne qu'un premier versement ait déjà été effectué et que la ville puisse obtenir le solde alors que les travaux de la médiathèque n'ont pas commencé. L'ordre de service de démarrage sera-t-il suffisant pour obtenir ce solde et sera-t-il établi dans les délais nécessaires ?

M. le Maire répond qu'il s'agit des modalités de versement de subventions propres à l'Etat.

VOTE : A L'UNANIMITE



FINANCES
SUBVENTIONS 2012 A VERSER AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : M. AIME

Mme MOLLARD : les faits sont têtus. Et M. AIME aura beau nous répéter à chaque conseil que les subventions aux associations augmentent, les faits le démentiront toujours. Et les faits, ce sont les subventions votées, inscrites et versées aux associations.

6 574 subventions de fonctionnement aux associations :
BP 2008 : **228.160 €**
BP 2012 : **166.950 €**

Entre 2008 et 2012 les subventions aux associations ont diminué de **61.210 €** soit 27%, alors que sur la même période (janvier 2008 à décembre 2011) l'inflation cumulée a été de 6,6%. Et elle atteindra 8,6% selon les hypothèses actuelles à la fin de 2012. Pour maintenir le « pouvoir d'achat » des subventions aux associations, c'est-à-dire leur capacité à mener leurs actions en faveur des Osnysois, vous auriez dû inscrire au budget 2012, non pas **166.950 €** comme vous l'avez fait, mais **247.696 €**. Ainsi en réalité, entre 2008 et 2012, c'est-à-dire depuis votre élection, les associations d'Osny ont perdu **80.746 €** soit 35% en valeur de subventions de fonctionnement, si l'on tient compte de l'inflation cumulée.

Bien sûr il y a d'autres aides, personne ne le conteste. Mais ce sont des aides d'une autre nature, importantes évidemment et qu'il faut maintenir et développer. Car si les associations bénéficient effectivement de l'usage de locaux, voire de logistique, c'est bien pour y organiser des activités destinées aux Osnysois. Si la ville devait les prendre en charge directement, avec du personnel municipal rémunéré, le coût serait multiplié, grâce à l'action des bénévoles des associations, la ville fait finalement des économies, et les services sont néanmoins rendus aux habitants.

A noter que les subventions 2012 ont augmenté de 5,5% depuis 2009.

M. le Maire considère que les propos de Mme MOLLARD ne sont pas très courtois vis-à-vis des présidents d'associations. En effet, elle laisse sous-entendre qu'ils ne réagiraient par alors que leur fonctionnement est mis en danger.

Il souligne par ailleurs que la ville prend en charge directement tous les frais de fonctionnement des équipements mis à disposition (fluides, entretien) et cette charge municipale va encore s'accroître avec les nouvelles surfaces qui vont prochainement être mises à disposition sur la place Jean Jaurès.

Mme MOLLARD souligne qu'elle n'a pas mis en cause les présidents d'associations ni leurs compétences.

VOTE : A LA MAJORITE, 5 votes contre du groupe de l'opposition « une ambition pour Osny »



**FINANCES
CREANCES IRRECOURVABLES – ADMISSION EN NON
VALEURS**

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



**FINANCES
CONTRAT DEPARTEMENTAL DE LA VILLE D'OSNY 2010-2013.
AVENANT DE SORTIE. REMPLACEMENT PAR LE DISPOSITIF
DES AIDES DEPARTEMENTALES A L'INVESTISSEMENT DES
COMMUNES**

Rapporteur : M. AIME

M. le Maire souligne que le changement de contrat avec le Conseil Général est favorable à la ville puisque le total des subventions passerait de **1,204 million d'euros** à **1,533 million d'euros** soit un gain de plus de **300.000 €**.

VOTE : A LA MAJORITE, 1 abstention du groupe de l'opposition « Osny notre ville » et 5 abstentions du groupe de l'opposition « une ambition pour Osny »



- D'encourager les agents à suivre des formations qualifiantes, et à préparer des concours ou des examens professionnels,
- De favoriser la mobilité fonctionnelle,
- Et de renforcer la cohésion sociale en gommant les différenciations établies par directions ou services.

Adjoint d'animation de 2 ^{ème} classe	100%	
Adjoint territorial d'animation de 1 ^{ère} classe		
Adjoint territorial d'animation principal de 2 ^{ème} classe		25%
Adjoint territorial d'animation principal de 1 ^{ère} classe		15%

M. PINQUET répond que les principes qui ont guidé la fixation des taux sont clairement explicités dans le rapport de présentation. En ce qui concerne les taux de 100, 25 ou 15%, il apporte les précisions suivantes :

Il est proposé :

- De fixer des taux identiques pour tous les adjoints
- Que ces taux soient à 100% pour passer de 2^{ème} classe à 1^{ère} classe pour valoriser les agents ayant obtenu l'examen professionnel
- Que pour les grades de promotions suivants (principal de 2^{ème} classe ou de 1^{ère} classe), les ratios diminuent pour ne pas avoir que des grades d'encadrement

Exemple :

- Que pour les grades avec un seul agent ou peu d'agents, le taux soit de 100%
- Que pour les grades de catégorie B ou les grades d'encadrement ou nécessitant un diplôme d'état de catégorie C (ex : agent de maîtrise ou auxiliaire de puériculture), le taux soit de 25%
- Et enfin, que pour le grade d'attaché, le taux soit de 50% car il y a un certain nombre d'attachés au sein de la collectivité et tous ne peuvent pas être promus attachés principaux.

M. PINQUET indique par ailleurs qu'il est outré par les propos de **M. SECK** disant que la ville n'encourage pas les agents à suivre des formations, à préparer des concours ou des examens professionnels. Il est au contraire très attaché personnellement à la formation et il aura l'occasion d'exposer toutes les actions mises en place par la ville dans ce domaine.

M. le Maire regrette pour sa part que les membres de l'opposition ne participent pas à la commission des finances.

Ils auraient eu l'occasion d'évoquer cette question et des réponses concrètes auraient pu leur être apportées le soir même ou en séance du Conseil Municipal.

VOTE : A LA MAJORITE, 5 abstentions du groupe de l'opposition « une ambition pour Osny »

M. PINQUET répond que pour l'instant, il n'est pas possible d'avoir une idée de l'impact que ces dispositions vont avoir. Mais la question pourra être revue ultérieurement.

VOTE : A L'UNANIMITE.



**REGIES
SERVICE VIE DES QUARTIERS – TARIFS ET PRESTATIONS
2012-2013**

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



**REGIES
ACTIVITES SCOLAIRES ET PERISCOLAIRES – TARIFS ET
PRESTATIONS 2012-2013**

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



**AFFAIRES GENERALES
DECISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE
L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES
TERRITORIALES**

Rapporteur : M. AIME

Mme MOLLARD souhaiterait avoir des précisions sur le placement d'un fonds de 1.000.000 € auprès du Trésor Public (décision n° 10).

M. AIME indique qu'il s'agit d'un placement financier sur un compte à terme, sans aucun risque, afin de bénéficier des intérêts. La ville procède ainsi quand elle a de la trésorerie.

L'assemblée prend acte.



**AFFAIRES GENERALES
DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE MAURECOURT
A LA C.A.C.P.**

Rapporteur : M. PINQUET

Ainsi, en prévision du Conseil Communautaire du 26 Avril 2011, le dossier reçu comportait à l'ordre du jour, et comme 1^{ère} résolution :

«Demande d'adhésion de la commune de Maurecourt à la CACP»,

dont le rapporteur était M. LEFEBVRE.

Cependant, surprise... la note nécessaire à notre étude n'était pas jointe au dossier. Renseignement pris, il nous a été précisé que celle-ci nous serait remise sur table... ! et que de toutes façons, il s'agissait d'une communication faite par le Président qui n'appelait pas de vote.

Le soir du Conseil, nous découvrons cette note qui portait donc sur le principe de l'adhésion de Maurecourt, mais une décision d'accord était demandée au vote du Conseil.

Cette façon de faire a soulevé de vives réactions, telles que mentionnées dans le compte-rendu de ce Conseil, et notamment de la part de M. PROFFIT-BRULFERT, qui ne pouvait que regretter la mise sur table de cette note importante, sans possibilité de recul et/ou de réflexion préalables. M. HOUILLON, pour sa part, confirmait le propos de son collègue, en s'inquiétant pour la démocratie, et d'ajouter : **«je pense qu'il eût été normal – et je dis cela de manière plus détendue sur la question – que le Maire et les élus de Maurecourt puissent d'abord parler avec nous. Cela eût été normal ; quand on se marie, on essaye de se connaître un peu... et ce, pour que nous puissions ensuite apporter les choses devant nos conseils municipaux. Cela aurait dû se faire comme cela. Maintenant, j'ai bien compris que c'était bouclé, et que vous aviez évoqué tout cela depuis longtemps... !»**. De son côté, Madame Jaouen précisait : **«on a besoin en tout cas, à Courdimanche, d'avoir un débat formel sur ce point particulier»... «en ce qui concerne les élus de Courdimanche, nous ne participerons pas au débat de ce soir s'il y a un vote formel »**.

Toutefois, 2 communes voisines de Maurecourt, à savoir : Jouy-le-Moutier et Neuville, n'ont pas fait de remarque particulière, compte tenu de leur proximité et d'intérêts communs déjà engagés.

Eu égard à l'opacité de la présentation et au fait que cette résolution n'avait même pas été évoquée en bureau délibératif, M. GOURMELEN m'avait demandé de préparer une intervention, qui a également été actée dans le compte rendu.

Aussi, si vous le permettez, M. le Maire, je voudrais lire les quelques lignes prononcées, ce 26 avril 2011, au nom de notre majorité communale, ce qui aura pour conséquence d'en porter la teneur également dans le procès verbal du présent Conseil Municipal.



Quelles sont les spécificités de cette Commune qui pourraient peut-être s'avérer difficiles d'intégrer ? nous n'en savons rien ! Quel est l'état de son réseau électrique ? mystère ? Qu'apporte-t-elle dans la corbeille de mariage ? la dot n'est pas précisée, et nous n'avons pas l'évaluation de la CLET.

⇒ mon propos sur la notion « d'union » s'est ainsi trouvé corroboré par l'intervention ultérieure, dans ce conseil, de M. HOUILLON, et reprise ci-dessus.

La CACP et les 12 communes travaillent déjà actuellement à marche forcée sur des dossiers lourds de conséquences en matière de transfert de compétences à la CACP ou de reprise de gestion directe de compétences par les 12 Communes et, le simple examen de l'arrivée de cette nouvelle Commune... inconnue, pourrait apporter des perturbations supplémentaires.

Dans de telles conditions d'imprécisions, et d'impossibilité de réflexion, nous souhaitons que l'ensemble de nos collègues repousse aujourd'hui cette demande qui ne nous paraît absolument pas présenter de caractère d'urgence, comme évoqué précédemment, et si tel était le cas pour Maurecourt, dont il conviendrait alors d'en comprendre et qu'elle en explicite les raisons, elle dispose de toutes façons et en tout état de cause, des 2 autres possibilités, comme évoquées auparavant.

Décision : nous nous abstiendrons donc sur cette demande.



Aujourd'hui, les éléments de la « dot ... » et les dettes, étant connus, la CLECT ayant eu lieu le 9 mars dernier, c'est donc un accord sur l'intégration de Maurecourt au sein de notre Communauté d'Agglomération, que j'ai manifesté par le biais de quelques mots de Bienvenue, comme l'évoquait M. le Maire, précédemment.

Je retiens ce soir un élément favorable dans le gentilé des habitants de Maurecourt «Maurecourtoises» et «Maurecourtois», il y a « courtois » ..., j'en accepte l'augure ; un élément moins favorable par contre, car nous allons être 13 à table ...

Je vous remercie de votre attention».

M. le Maire remercie M. DESCAMPS pour son intervention. Il est vrai que cette adhésion ne s'est pas faite facilement et le climat était plus favorable en mars 2012 qu'en avril 2011. Une année a été nécessaire pour la gestation de cette arrivée. Il pense pour sa part qu'il y a aujourd'hui avec la Confluence, beaucoup d'enjeux économiques importants pour la CACP et la commune d'Osny et qu'il convient de les prendre en compte.

M. le Maire donne ensuite la parole à M. CAILLAUD.

URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
POUR LA REALISATION D'UNE MAISON DE L'ENFANCE –
PLACE DES IMPRESSIONNISTES

Rapporteur : M. LABBE.

VOTE : A L'UNANIMITE



URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE
POUR LE RAVALEMENT SUR LES LOGEMENTS DU GROUPE
SCOLAIRE PAUL ROTH.

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ABRI – GROUPE SCOLAIRE
LES VIGNES.

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE
POUR LA CONSTRUCTION D'UN LOCAL CONTENEURS POUR
LES ORDURES MENAGERES A L'ECOLE CHARCOT.

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



URBANISME
AUTORISATION DE DEPOT D'UNE DECLARATION PREALABLE
POUR L'IMPLANTATION D'UNE SERRE HORTICOLE AU
CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL.

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



Aucune observation sur le document n'ayant été soulevée, le débat est clôturé.



**DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL
DEMANDE D'AUTORISATION DE COUPE ET D'ABATTAGE D'ARBRES AU PARC DES NOIRS MARAIS.**

Rapporteur : Mme DUFLOS

Mme DUFLOS précise à cette occasion que les arbres qui pourrissent à terre améliorent la biodiversité. C'est la raison pour laquelle la Ville refuse que des gens viennent ramasser ce bois à terre.

VOTE : A L'UNANIMITE



**DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL
ORGANISATION DU CONCOURS «BALCONS ET JARDINS FLEURIS ».**

Rapporteur : M. CZARNECKI.

VOTE : A L'UNANIMITE



**DEVELOPPEMENT DURABLE/CADRE DE VIE ET PATRIMOINE COMMUNAL
DISSOLUTION DU SYNDICAT MIXTE D'ETUDES ET DE REALISATION DU CONTRAT DE RIVIERE VIOSNE.**

Rapporteur : M. VERMANDEL

Mme DUFLOS précise que l'actuel Président du Syndicat, M. PICHERY, n'a pas réussi à mener à bien le 2^{ème} contrat de bassin alors que pour le 1^{er}, une aide supplémentaire exceptionnelle de l'Etat avait pu être obtenue par M. GOURMELEN, alors Président du Syndicat.

Il manque aujourd'hui un syndicat pour reprendre le flambeau.

VOTE : A L'UNANIMITE



JEUNESSE
MISE EN PLACE DU SERVICE CIVIQUE AU SEIN DE LA
COMMUNE D'OSNY – MODIFICATION DU MONTANT DE
L'INDEMNITE COMPLEMENTAIRE.

Rapporteur : Mme TAMBORINI.

M. le Maire indique qu'il vient d'assister à deux moments très forts et conviviaux avec la jeunesse : la cérémonie d'ouverture de l'action « aux actes citoyens » où il a été impressionné par la forte implication des jeunes et de leurs familles et la remise des cartes d'électeurs aux jeunes qui viennent d'avoir 18 ans.

Il adresse toutes ses félicitations aux services et aux élus qui œuvrent en direction de la jeunesse.

VOTE : A L'UNANIMITE



JEUNESSE
TARIFICATION DES ANIMATIONS.

Rapporteur : Mme TEREFENKO

VOTE : A L'UNANIMITE



JEUNESSE
MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL
MUNICIPAL DES JEUNES.

Rapporteur : Mme TAMBORINI

Mme TAMBORINI souligne que les jeunes élus s'investissent énormément et se réunissent tous les 15 jours. Après 3 mois de fonctionnement, il est apparu opportun de modifier le règlement intérieur du Conseil Municipal des Jeunes, sur deux points :

. le premier consiste à augmenter la périodicité des réunions de commission en passant « de 2 fois par trimestre » à « 1 fois au minimum par trimestre » pour permettre un suivi plus important des dossiers, et renforcer la cohésion des jeunes élus.

. le deuxième est la suppression de la commission « communication, information, formation » et ainsi d'intégrer ce 4^e thème de travail au sein des 3 autres commissions intitulées « Animation, sports, culture » / « Cadre de vie, aménagement, environnement » / « Social, santé, solidarité, emploi ». Cette nouvelle orientation permettra à chacun des CMJ de participer à l'élaboration de nouveaux supports de communication et de réfléchir à la diffusion de cette information auprès des Osnysois.

Mme MOLLARD pense que l'on peut remercier la CACP pour cette cession à titre gratuit.

M. le Maire acquiesce mais souligne cependant qu'il y aura des frais annexes pour l'installation de cette tribune.

VOTE : A L'UNANIMITE



**CULTUREL
ECOLE DE DANSE – TARIFS 2012 - 2013**

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



**CULTUREL
ECOLE DE MUSIQUE – TARIFS 2012 - 2013**

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



**CULTUREL
TARIFS DES MANIFESTATIONS ET SPECTACLES A COMPTER
DU 1^{ER} AVRIL 2012**

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE



**CULTUREL
FORUM – TARIFS A COMPTER DU 1^{ER} AVRIL 2012**

Question sans débat

VOTE : A L'UNANIMITE

